



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} AVRIL 2022

COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le 1^{er} avril deux mille vingt-deux à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

Etaient présents : BASTIT Marion, CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, CROUZET Mathieu, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, LONJOU Charles, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, PAGES-GRATADOUR Sylvie, REBIERE Catherine, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe.

Etait absent excusé ayant donné procuration : Guillaume BISMES a donné procuration à Kévin DELON.

Madame LEZOURET-CONQUIET Myriam est désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et pour le budget gymnase
- 2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2022,
- 3 – Présentation et vote des budgets 2022 pour le budget principal et le budget gymnase
- 4 – Examen des demandes de subventions aux associations,
- 5 – Atlas sur la biodiversité : plan de financement
- 6 - SESEL : dossiers extensions de réseaux
- 7 – Convention avec le Département : expérimentation d'aménagement
- 8 – Questions diverses

Avant d'aborder dans le détail l'ordre du jour, Madame le Maire laisse la parole à Marie DELPECH pour faire quelques annonces.

Elle informe de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune ce vendredi 1^{er} avril 2022. Pour l'instant, l'adresse communication@lalbenque.fr ne fonctionne plus, privilégiez l'adresse : mairie.lalbenque@wanadoo.fr.

Le prestataire informatique intervient mardi 5/04 et va mettre en place de nouvelles adresses mail avec lalbenque.fr, en lieu et place de wanadoo.fr et orange.fr.

Elle informe également de la prolongation de la collecte des projets du 2^{ème} budget participatif au **vendredi 8 avril 2022**.

Madame le Maire appelle d'éventuelles observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2022, en vue de son approbation. Il n'y a aucune observation et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Catherine REBIERE souhaite informer l'assemblée qu'elle met à disposition les livrets-recueils faits avec les personnes âgées de la MARPA en 2010-2011. Madame le Maire la remercie.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

2022-6 : indemnisation de 1416.97 € par notre assurance suite au sinistre avec le véhicule Master III du service technique.

2022-7 : Suite à une demande de ristourne sur le contrat d'assurance principal de la commune « contrat multirisques et responsabilité civile », proposition et acceptation de baisse de la prime de 6 149.56 € (prime 2022 de 35 649.56 € ramenée à 29 500 €).

Madame le Maire souhaite donner plusieurs précisions en matière de bonne gestion de la commune, à savoir :

En 2021 : diminution de **5 024.79 €** du contrat d'assurance de l'ensemble du matériel roulant de la collectivité,

En 2022 : diminution de **6 149.56 €** du contrat multirisques en référence à la décision 2022-7. Aujourd'hui même, la CNP Assurances nous informe qu'elle nous accorde un avoir sur cotisation de **12 822.27 €**.

Cela concerne le contrat d'assurance du personnel négocié par Magali COQUOIN (élue) et Sandrine GILES (secrétaire générale).

Ainsi l'ensemble de ces renégociations d'assurances a permis de récupérer près de **24 000 €** pour le budget de la commune.

Ces informations sont importantes compte tenu du fait que ce soir, nous avons à l'ordre du jour l'examen et le vote du budget 2022.

Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Monsieur MARZIN aborde le dossier du **bois-énergie** travaillé entre le PETR et un groupe de travail.

Dans le département, depuis plus de 20 ans, au travers du Syded s'est lancée une dynamique pour des réseaux de chaleur de taille importante. Le Syded constate que les gros réseaux de chaleur sont maintenant installés. Ils sont en train de réfléchir sur des modèles plus petits qui seraient capables de fonctionner pour quelques bâtiments.

Il y a un véritable enjeu, parce qu'avec l'augmentation du coût de l'énergie, le bois devient très intéressant pour les particuliers également pour son fonctionnement avec le granulé bois.

Il y a de forte chance que le granulé bois s'organise sur des filières très longues, et d'ici quelques années, 70 à 80 % du granulé bois de consommation sera importé de Pologne ou de plus loin. Il est important de réfléchir sur le territoire à des alternatives pour valoriser la ressource locale. Du côté de l'offre, on le voit dans nos communes, l'importance de ces bois qui sont peu entretenus et s'ils l'étaient occasionneriez des quantités importantes.

Le Syded, l'alliance forêt bois, la coopérative Quercy énergies, et les acteurs publics comment faciliter le développement bois-énergie.

Les idées : au niveau de la commande publique, aider les collectivités à réfléchir pour le passage de chaufferie bois avec plaquettes bois de manière plus rapide, possibilités d'y adjoindre des privés pour des minis réseaux de chaleur. Des petites plateformes de stockage maillant le territoire permettraient une grande souplesse de production pour le territoire avec la mobilisation des agriculteurs.

1^{er} groupe de travail s'est réuni à Livernon, avec les deux PETR (l'ensemble du Lot), il convient de répondre maintenant à des appels d'offres et chercher à atteindre une autonomie énergétique avec ce potentiel de bois sur notre territoire.

ORDRE DU JOUR

1 – Affectation des résultats 2021 pour le budget principal et pour le budget gymnase

Madame le maire rappelle la séance du 25 mars 2022 concernant les orientations budgétaires en commission des finances, avec les 19 membres. La commune n'est pas dans l'obligation de faire un débat d'orientations budgétaires (DOB) car c'est uniquement obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants, mais il est important de débattre en amont sur les questions budgétaires.

BUDGET PRINCIPAL :

Les sections sont arrêtées pour les montants suivants :

La section de fonctionnement :

Total des recettes : 2 013 491.01 €

Total des dépenses : 1 794 536.35 €

Excédent de l'exercice : 218 954.66 €

Excédent antérieur de l'exercice : 116 230.19

Résultat cumulé de clôture : 335 184.85 €

La section d'investissement :

Total des dépenses : 747 609.02 €

Total des recettes : 490 628.74 €

Résultat d'investissement : - 256 980.28 €

Résultat antérieur : 98 099.70 €

Résultat de clôture : - 158 880.58 €

Soldes des restes à réaliser : - 155 666 €

Dépenses : 250 460 €

Recettes : 94 794 €

Besoin de financement définitif : - 314 546.58 €.

PROJET D'AFFECTATION :

Couverture du besoin de financement au compte 1068 : 314 546.58 €

Reprise de l'excédent en ligne OO2 excédent de fonctionnement reporté : 20 638.27 €

Après lecture et délibération, l'affectation du résultat 2021 défini comme ci-dessus est approuvée à l'unanimité :

***compte 1068 : 314 546.58 €**

***ligne OO2 excédent de fonctionnement reporté : 20 638.27 €**

BUDGET GYMNASSE :

Section de fonctionnement :

Recettes : 51 915.33 €

Dépenses : 56 874.98 €

Excédent de l'exercice : - 4 959.65 €

Excédent antérieur de l'exercice : 51 527 €

Excédent cumulé de l'exercice : 46 567.35 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 7 667 €

Résultat d'investissement : 7 667 €

Excédent antérieur : 15 334 €

Résultat de clôture : + 23 001 €

Situation des restes à réaliser : rien.

Excédent de financement de clôture : + 23 001 €

PROJET D'AFFECTATION :

Pas d'affectation nécessaire :

Reprise de l'excédent en fonctionnement : 46 567.35 €

Après lecture et délibération, l'affectation du résultat 2021 défini comme ci-dessus est approuvé à l'unanimité.

***reprise de l'excédent à la section de fonctionnement à la ligne OO2 : 46 567.35 €**

2 – Vote des taux des taxes directes locales pour 2022

Suite à la réunion de la commission des finances le 25/03/2022 sur les orientations budgétaires, il a été présenté le produit prévisionnel de la fiscalité communiqué par les services de la direction des Finances Publiques.

Le produit fiscal attendu en 2022 à taux constants est de **609 543 €** avec les 3 taxes pour lesquelles le vote des taux est concerné :

Pour rappel les taux **2020** étaient les suivants :

Taxe Foncière bâtie : **13.78 %**

Taxe foncière non bâtie : **130.32 %**

CFE : **16.15 %**

Avec la suppression de la taxe d'habitation, le taux du foncier bâti a été complété par le taux du foncier bâti du Département [(soit 23.46 %) + 13.78 € soit 37.24 %],

Les taux 2021 étaient les suivants :

Taxe Foncière bâtie : **37.24 %**

Taxe foncière non bâtie : **130.32 %**

CFE : **16.15 %**

Un coefficient correcteur a été fixé à 0.788994 et sera appliqué chaque année pour calculer le montant de la contribution.

En 2022 : important changement avec une revalorisation sans précédent des bases locatives par l'administration fiscale de **3.4 % pour anticiper l'inflation.**

L'inflation est repartie à la hausse depuis Janvier 2021 et arrive maintenant à **3.6%**.

Avec cette revalorisation, et l'évolution naturelle des bases, nous avons une augmentation du produit de la fiscalité des 3 taxes à taux constant de **37 533 €**, soit **7 %** d'augmentation par rapport à 2021.

Je vous propose donc de maintenir les taux comme précisés dans l'état 1259, à savoir :

Taxe Foncière bâtie : 37.24 %

Taxe foncière non bâtie : 130.32 %

CFE : 16.15 %

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales 2022 comme suit :

Taxe Foncière bâtie :	37.24 %
Taxe foncière non bâtie :	130.32 %
CFE :	16.15 %

3 – Présentation et vote des budgets 2022 pour le budget principal et le budget gymnase

Budget principal

Voici la présentation du BUDGET DE FONCTIONNEMENT par grandes masses :

Le budget est présenté pour un montant de 2 085 706 € en dépenses et en recettes.

DEPENSES

O11	Charges à caractère général :	617 784 €
O12	Charges de personnel	947 636 €
65	Autres charges de gestion courante	149 275 €
66	charges financières	10 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 050 €
68	Dotations aux provisions	3 000 €
2	Opérations d'ordre entre section	109 000 €
O22	Dépenses imprévues	24 166 €
O23	Virement à la section d'investissement	181 224 €
O14	Atténuations de produits	42 571 €
739221	Reversement sur F.N.G.I.R	42 571 €
	TOTAL DES DEPENSES	<u>2 085 706 €</u>

RECETTES

O13	Atténuations de charges	20 500 €
70	Produits des services	379 682 €
73	Impôts et taxes	712 780 €
	dont contributions directes	609 543 €

74	Dotations et participations	758 104 €
	dont DGF	175 883 €
	dont dotation de solidarité rurale	296 220 €
	dont dotation de péréquation	65 778 €
75	Autres produits de gestion courante	154 000 €
76	Produits financiers	1.73 €
77	Produits Exceptionnels	10 000 €
O42	Opérations d'ordre entre section	30 000 €
OO2	Excédent de fonctionnement reporté	20 638.27 €
	TOTAL DES RECETTES	<u>2 085 706 €</u>

Voici la présentation du budget d'investissement par grandes masses :

Le budget d'investissement est présenté pour un montant de **1 515 540 €**

DEPENSES

20 – 21- 23	Opérations d'investissement	1 183 160 €
16	Remboursement capital de la dette	142 000 €
165	Emprunt cautions logement	1 499.42 €
O40	Opération d'ordre entre section	30 000 €
OO1	Déficit d'investissement reporté	158 880.58 €
	Total des dépenses	1 515 540 €

RECETTES

13	Subvention d'investissement reçue	669 937 €
16	Emprunts et dettes assimilées	102 333 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	1 499.42 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	406 546.58 €
	<i>FCTVA (investissement 2021)</i>	<i>47 000 €</i>
	<i>TAXE D'AMENAGEMENT</i>	<i>45 000 €</i>

1068	<i>Affectation du résultat</i>	314 546.58 €
2111	<i>Ventes immobilières (terrains)</i>	40 000 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	181 224 €
O40	Opérations d'ordre entre section	109 000 €
O24	Produits des cessions d'immobilisations	5 000 €
	Total des recettes	1 515 540 €

Soit un cumul de budget des deux sections en dépenses et en recettes : 3 601 246 €

Le détail des principales opérations d'investissement est le suivant : 1 183 160 €

Madame le Maire donne lecture détaillée des opérations d'investissement :

* Acquisition foncière :	31 000.00 €
* Programme défense incendie :	53 000.00 €
* Acquisitions matériels et mobiliers divers :	62 000.00 €
* Amélioration bâtiments communaux	50 000.00 €
* Projet d'une plaine de jeux	50 000.00 €
* Voirie, réseaux divers :	70 000.00 €
* Amélioration du bâtiment de Lavayssade :	91 000.00 €
* Rénovation de la maison Boissy :	70 000.00 €
* Programme voirie 2021 :	19 180.00 €
* Rénovation atelier municipal :	31 400.00 €
* Aménagement de bourg : amphithéâtre et réfection ruelles :	100 000.00 €
* Atlas sur la biodiversité :	30 000.00 €
* Dissimulation de réseaux :	18 000.00 €
* Socle numérique école élémentaire :	18 680.00 €
* Rénovation de calvaires :	3 500.00 €
* Budget participatif (BP n°1 et n°2) :	40 000.00 €
* Aménagements espaces publics et loisirs (secteur piscine et pigeonnier)	144 000.00 €
* Aménagement du parking de St Hilaire et rénovation d'une salle annexe à la salle des fêtes :	104 400.00 €
* Réhabilitation logement ST HILAIRE :	72 000.00 €
* Maison Flaujac : rénovation :	30 000.00 €
* Aménagement secteur Piboulède :	15 000.00 €
* Plan de relance cantine (matériels-formations)	30 000.00 €
* Programme voirie 2022 :	40 000.00 €
* Programme de restauration des puits :	10 000.00 €

Kévin DELON souhaite donner quelques précisions sur certains investissements :

*Maison Boissy : Gaëlle DUCHENE a proposé une note d'honoraires pour suivre les travaux de rénovation de la toiture.

*Logement de ST HILAIRE : la chaudière gaz a été déposée et nous l'avons remplacé par une pompe à chaleur, l'isolation et le traitement des combles sont programmés pour cette semaine, le changement des menuiseries et les travaux en régie des peintures seront effectués en juin. Nous souhaitons remettre en location ce logement en juillet avec du gain énergétique qui permettra des économies d'énergies au futur locataire.

*La cabane de la biodiversité sera mise en place début mai au lac du Bournel : 1^{er} projet lauréat du 1er budget participatif.

*Le parcours VTT Bosses : les travaux sont sur le point de démarrer, une réunion de préparation du chantier est prévue le 6/04/2022.

*Le parcours Fitness est un peu plus en retard mais il est prévu une réalisation à l'automne.

A l'initiative de Myriam LEZOURET-CONQUET, un groupe projet s'est constitué et réuni pour étudier le projet d'aménagement autour du pigeonnier, espace détente (bancs, table pique-nique, jeux pour enfants, etc..).

Madame le Maire félicite cette initiative qui a mobilisé une quinzaine de personnes.

*Pour la rénovation des calvaires, on sera subventionné uniquement sur la maçonnerie, la peinture sera réalisée fin Mai.

Stéphane DOLO précise qu'il n'y a pas dans la liste des investissements : l'achat de la maison Flaujac.

En effet, Madame le Maire précise que c'est l'Etablissement Public Foncier EPF qui a effectué l'acquisition pour le compte de la commune. La commune devra rembourser l'EPF du montant de l'achat sans intérêts au plus tard dans 13 ans. Elle ajoute qu'il est prévu 30 000 € de travaux pour loger dignement Mr le Curé.

Stéphane DOLO souhaite connaître le montant des crédits alloués au cabinet Conseil de Gilles BAROU pour son travail sur la partie budgétaire.

Madame le Maire lui indique que cela coûte environ 5 000 €/an, en 2021 et en 2022.

Stéphane DOLO souhaite avoir le détail complet des honoraires en 2021, soit 11 944.32 € pour le cabinet conseil de Gilles BAROU.

Madame le Maire précise qu'en plus de la partie budgétaire, Monsieur BAROU a fait un audit sur le personnel afin de faire dans un premier temps : un état des lieux et ensuite donner des conseils afin d'améliorer l'organisation et l'efficacité des services.

Sylvie PAGES-GRATADOUR indique que c'est difficile d'en parler en séance publique car cela relève de l'organisation interne mais cela aurait été intéressant de se réunir en commission pour connaître les objectifs et les résultats de cette étude.

Magali COQUOIN indique que les observations de cet audit ne peuvent pas être réglées tout de suite, mais cela permet de repartir sur de bonnes bases.

Kévin DELON indique que ce travail est resté au sein du bureau car il s'agit de l'organisation interne de la collectivité.

Madame le Maire tient à signaler que l'audit a relevé que très peu de dysfonctionnements dans l'organisation des services. Il s'agit pour l'essentiel de la présence de quelques tensions dus essentiellement à des difficultés relationnelles comme il y en a dans la majorité des services des entreprises ou des administrations.

Géraldine MOLES indique qu'il n'y a pas de crédits prévus pour les emplois d'insertion dans le budget présenté.

Sébastien NODARI indique que l'on a pris contact avec Quercy Contacts pour les remplacements du service animation de l'accueil de loisirs périscolaires avec des personnes en reprise d'activité mais pour l'instant pas de candidat.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à la majorité le vote du budget principal avec 15 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Budget Gymnase

Détail de la section de fonctionnement : équilibre à hauteur de 99 570 €

011	Charges à caractère général	49 900.00€
65	Charges de gestion courante	5.00 €
66	Charges financières	0 €
O23	Virement à la section d'investissement	41 998.00 €
042	Amortissements	7 667.00 €
	Total des dépenses	99 570.00 €
70	Ventes d'électricité	53 000.00 €
75	Autres produits de gestion courante	2.65 €
OO2	Report en fonctionnement	46 567.35 €
	Total des recettes	99 570.00 €

Détail de la section d'investissement : équilibre à hauteur de 72 666 €

23	Immobilisations en cours (non affecté)	72 666.00 €
	Total des dépenses	72 666.00 €
001	Excédent de fonctionnement reporté	23 001.00 €
O21	Virement de la section de fonctionnement	41 998.00 €
O40	Amortissement de la toiture	7 667.00 €
	Total des recettes	72 666.00 €

Madame le Maire souhaite préciser que les crédits en dépenses de la section d'investissement à savoir : 72 666 € vont servir à étudier de nouveaux projets d'installation de toitures photovoltaïques sur le toit de l'atelier municipal et peut-être la salle des fêtes de St Hilaire.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le budget photovoltaïque ou Gymnase à l'unanimité.

4 – Examen des demandes de subventions aux associations

Madame le Maire laisse la parole à Magali COQUOIN, adjointe et vice-présidente de la commission lien social et vie associative pour présenter les demandes de subventions aux associations.

Madame le Maire la remercie pour cet important travail qui a nécessité 4 à 5 réunions de la commission.

Madame Magali COQUOIN souhaite donner quelques informations avant de passer aux votes des subventions.

A savoir que la commission lien social, vie associative a été confrontée cette année, à une situation atypique. Il est à rappeler que cette commission a travaillé sur les critères d'attribution, sur un nouvel imprimé. Le montant des subventions versé en 2021 a été de 31 345 € englobant les subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles.

Cette année, le montant des subventions demandées par les associations a été très important plus de 54 000 €. Qu'est ce qui faut penser de tout cela ?

L'activité de ces associations semble repartir donc c'est un très bon signal. Plusieurs associations n'avaient rien demandé en 2021 et cette année sollicite, c'est également un élan à vouloir continuer de créer du lien social sur la commune. Pour finir, des nouvelles associations se sont créées.

Il reste une association en sommeil, les heures douces lalbenquoises, nous espérons qu'elle va pouvoir se réunir de nouveau. La commission sera présente pour les soutenir.

La principale difficulté des associations, c'est l'hémorragie des bénévoles suite à la crise sanitaire.

Un budget de 40 000 € est proposé cette année aux associations, soit une augmentation de 27 % par rapport à l'année 2021.

Ce budget a été volontairement conservé à 40 000 € avec une petite marge de manoeuvre possible pour des subventions exceptionnelles à attribuer dans l'année.

L'année prochaine, la commission vérifiera la réalisation des projets exceptionnels, les dépenses engagées et tentera de rectifier les anomalies qu'elle pourrait causer avec la répartition actuelle.

Magali Coquoin souhaiterait qu'il y ait une prise de conscience et de responsabilité des associations sur les montants de subvention demandés et il faudra que la commission clarifie subvention de fonctionnement et subvention exceptionnelle.

Magali COQUOIN présente les propositions de la commission lien social, vie associative :

ALCEP : pas de sollicitation

ANIMATION ST GENIES : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

APE PUBLIQUE : pas de sollicitation

APPEL ST THERESE : 600 €, vote à l'unanimité

ARET : 300 €, vote à l'unanimité

ASEL : 400 € : 3 abstentions (Stéphane DOLO – Catherine REBIERE – Mathieu CROUZET) et 1 vote contre Géraldine MOLES.

BABEL GUM : 1 000 € : 1 abstention Sylvie PAGES-GRATADOUR, vote à la majorité

BASKET CLUB LALBENQUE : 1 000 €, vote à l'unanimité

CANTAREM : 400 € subvention de fonctionnement et 300 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

CLUB DE PECHE : 300 € de subvention de fonctionnement et 100 € de subvention exceptionnelle : Catherine REBIERE ne prend pas part au vote, vote à l'unanimité.

COMITE DES FETES DE ST HILAIRE : pas de dépôt de demande de subvention.

COMITE DES FETES DE LALBENQUE : 1 800 € de subvention de fonctionnement et 400 € de subvention exceptionnelle : Géraldine MOLES ne prend pas part au vote, vote à l'unanimité.

FOOTBALL CLUB LALBENQUE/FONTANES : 8 000 € de subvention de fonctionnement et 600 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité.

FNACA (anciens combattants d'Algérie) : 150 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité.

GACAIL Commerçants : 400 € de subvention de fonctionnement et de 300 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

IN ALLEGRIA : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

IPP LALBENQUE : 150 € de subvention exceptionnelle, Marie DELPECH ne prend pas part au vote, vote à l'unanimité

LAC'REACTIVITE : 500 € de subvention de fonctionnement et 500 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LA CHAMBRE A CONCERTS : 300 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LALBENQUE FUTSAL : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LALBENQUE IMAGES : 350 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LALBENQUE MULTISPORTS : 700 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LALBENQUE PETANQUE : 250 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LE CHENE PENSANT : 200 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LE RELAIS DE KELLAS : 1 600 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LE MILLE PATTES : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LES AMIS DE LALBENQUE : 150 € de subvention de fonctionnement et 1 000 € de subvention exceptionnelle, Kévin DELON et Myriam LEZOURET-CONQUET ne prennent pas part au vote. Magali COQUOIN tient à préciser que le dossier est clairement rempli pour séparer la subvention de fonctionnement et la subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LES AMIS DE PAILLAS : 500 € de subvention de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LES HEURES DOUCES : pas de sollicitation, toujours en sommeil

LE LIVRE – UNE AVENTURE : 300 € de subvention de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LES TRUFFICULTEURS : 600 € de subvention de fonctionnement et 400 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

LOU AMICS DEL PAIS : 300 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

MODEL CLUB CAHORS : 300 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

NI QUEUE NI TETE : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

QUERCY BLANC MODELISME : 400 € de subvention de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

REN'ART : 300 € de subvention de fonctionnement et 200 € de subvention exceptionnelle, vote à l'unanimité

SITE REMARQUABLE DU GOUT : 800 € de subvention de fonctionnement, Catherine REBIERE et Philippe SUDRES ne prennent pas part au vote, vote à l'unanimité

ST HUBERT LALBENQUOISES : 700 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

L'ASSOCIATION ST QUIRIN : 200 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

VTT LALBENQUE : 500 € de subvention de fonctionnement et 400 € de subvention exceptionnelle, Charles LONJOU ne prend pas part au vote, vote à l'unanimité

VALPARES RUGBY : 1 000 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

YOGA : 300 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

2 MAINS POUR DEMAIN : 100 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

CHAMBRE DES METIERS : 720 € de subvention de fonctionnement (9 apprentis x 80 €), vote à l'unanimité

CINE LOT : FOYERS RURAUX : 750 € de subvention de fonctionnement (délibéré le 3/12/2021) – Marie-Joëlle ROCHE ne participe pas au vote, Kévin DELON est contre car la communauté de communes ne participe pas pour une rallonge de 300 €.

COOPERATIVE SCOLAIRE : ECOLE ELEMENTAIRE : 700 € (pour les 7 classes pour le Noël 2022), vote à l'unanimité

COOPERATIVE SCOLAIRE : ECOLE MATERNELLE : 400 € (pour les 4 classes pour le Noël 2022), vote à l'unanimité

ECOLE ST THERESE : 200 € (pour les 2 classes pour le Noël), vote à l'unanimité

COLLEGE ST THERESE : 1 575 € (voyage scolaire à Najac : 35 élèves à 45 €), vote à l'unanimité

QUERCY CONTACT MONTCUQ : 200 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

LE COMBAT DU SOUFFLE : 300 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

PREVENTION ROUTIERE : 100 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

RESTO DU CŒUR : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

SECOURS CATHOLIQUE LALBENQUE : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

SECOURS POPULAIRE : 400 € de subvention de fonctionnement, vote à l'unanimité

5 – Atlas sur la biodiversité : plan de financement

Lors du conseil municipal du 2/10/2020, un premier appel à projets avait été déposé et un second au conseil municipal du 15/03/2021 sans succès pour le moment.

Pour rappel, cet ABC (Atlas de la Biodiversité Communale) a pour objectif :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune ou d'un groupe de communes et identifier les enjeux spécifiques liés

- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales notamment par la traduction des connaissances dans les politiques d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme).

Myriam LEZOURET-CONQUET, vice-présidente de la commission écologie propose de déposer de nouveau une candidature pour 2022.

Il est prévu une enveloppe de 30 000 € au budget 2022 avec un financement possible à 80 %. Le plan de financement est proposé de la façon suivante :

Montant de l'étude :	30 000 €
Subvention de l'OFB :	19 500 €
(Office français de la Biodiversité)	
Soit 65 %	
Subvention de la REGION (15%) :	<u>4 500 €</u>
Fonds libres :	6 000 €

Cette étude est en franchise de TVA.
3 abstentions et 16 votes POUR.

L'assemblée valide à la majorité le plan de financement proposé ci-dessus pour déposer une candidature pour un atlas sur la biodiversité avec 16 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

6 - SESEL : dossiers extensions de réseaux

Madame le Maire donne la parole à Sébastien NODARI, 1^{er} adjoint en charge des réseaux.

Le SESEL (syndicat d'eaux du Sud Est du Lot) a délibéré le 14/12/2020, délibération 2020/85 **en matière d'extension de réseau d'eau potable : convention de participation des communes.**

Les participations sont les suivantes :

- **Participation du syndicat à 100 % dans le cadre d'un renforcement du réseau d'eau potable occasionné par l'aménagement d'une zone constructible ;**
- **Participation du syndicat à 30 % dans le cadre d'une extension du réseau d'eau potable**
- **Dans ses modalités de fonctionnement, le SESEL souhaite conventionner uniquement avec les communes dans le cas des extensions.**

La commune de Lalbenque doit au cas par cas prévoir en amont de toute autorisation d'urbanisme l'application de l'article **L332-15** du code de l'urbanisme ainsi que l'article **L332-11-3** du même code.

L'article **L332-15** prévoit les différents types d'extension de réseaux et leurs modalités de financement et l'article **L332-11-3** règlemente le projet urbain partenarial (convention de répartition de la prise en charge des travaux d'extension en zone U ou AU).

La commune est sollicitée pour 3 extensions :

-extension Cathouret en 1AU : un renforcement a été fait sur la route de Laburgade avec une reprise des branchements entièrement à la charge du SESEL et à partir de ce renforcement une extension va être réalisée.

Le SESEL prend 30 % à sa charge et facture à la commune 70 %, à charge à la commune de demander le remboursement aux demandeurs de l'autorisation d'urbanisme dans le cadre d'un équipement propre de moins de 100 mètres.

Montant de l'extension : 13 068.65 € HT, 30 % à la charge du SESEL : 3 920.60 € et 70 % pour la commune : 9 148.05 €.

La commune demandera le remboursement aux pétitionnaires par convention et accord écrit.

-extension Pechpeyroux en U : un renforcement du réseau de 85 m (+ reprise de 3 branchements existants) et une extension va être réalisée : montant des travaux pour l'extension : 6 077 €.

Le SESEL prend 30 % à sa charge soit 1 823 € et la commune 70 % soit 4 254 €.

-extension Emeliès en 1AU : L'extension correspond à un montant de 8 500 €, dont 30 % à la charge du SESEL, soit 2 500 € et 70 % à la charge de la commune soit 6 000 €.

La commune demandera le remboursement aux pétitionnaires par convention et accord écrit.

Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les 3 projets d'extensions comme présentées ci-dessus et autorise le Maire à signer les conventions de participation au financement avec le SESEL et les conventions et accords écrits pour les demandes de remboursements auprès des demandeurs d'autorisation d'urbanisme.

7 – Convention avec le Département : expérimentation d'aménagement

Dans le cadre d'une expérimentation d'aménagement sur la route de Cahors la RD6, le Département propose de faire le prêt de matériels amovibles pour matérialiser un aménagement de sécurité.

Pour cela, le Département propose une convention de mise à disposition de séparateurs de voies amovibles pour expérimentation d'aménagement.

Sébastien NODARI indique que l'expérimentation sera matérialisée durant un mois.

Sylvie PAGES-GRATADOUR indique que les chicanes en place sur la route de Cahors sont problématiques au niveau du château d'eau : Visibilité très faible, dangers...

Sébastien NODARI indique qu'il y a une étude en cours avec le SDAIL syndicat départemental d'aménagement et d'ingénierie du Lot.

Kévin DELON indique que les constructions ont été faites trop près de la route : bordures, murs, portails, cela limite la largeur des accotements pour créer des aménagements piétonniers sécurisés.

Après examen et délibération, l'assemblée valide le projet d'expérimentation et autorise Madame le Maire à signer la convention présentée.

8 – Questions diverses

Sylvie PAGES-GRATADOUR : indique qu'elle a assisté à une réunion au CIAS, il y a eu une réunion sur les parents apprenants. Elle a proposé de passer une annonce sur le panneau lumineux mais Mme JACQUEZ Stéphanie lui a indiqué que le règlement actuel sur les panneaux lumineux de la commune ne le permet pas.

Marie DELPECH indique que si l'animation se déroule sur la commune cela peut-être envisager. Il a été proposé à la communauté de communes l'adhésion à l'application INTRAMUROS, cela a été abordé, mais l'étude est toujours en cours.

Kévin DELON indique que le PNRCQ lance une réflexion sur la mise en place d'un conservatoire mettant en évidence des éléments atypiques du patrimoine. Il demande aux membres du conseil municipal de les lui signaler, car il y a une liste à fournir jusqu'à fin avril.

Philippe SUDRES donne l'information de l'ouverture officielle le 12/04 du nouveau restaurant « Au goût du jour » en lieu et place de « Fourchettes et Couteaux » ; le 8/04 : la municipalité est invitée pour partager un verre de l'amitié.

Plus aucune question à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 35,

A LALBENQUE, le 12 Avril 2022,

Le Maire

Signé

Liliane LUGOL.

Après deux observations :

Kévin DELON : concernant la subvention pour Ciné Lot, il précise qu'il était favorable que la commune soutienne plus Ciné Lot sur le budget de la commune en l'absence du soutien de la communauté de communes. C'est pour cela qu'il a voté contre. Il souhaitait que la commune participe davantage cette année pour faire un appel à la communauté de communes afin que l'année prochaine, elle finance plus de séances.

Guillaume BISMES précise qu'il n'a pas pris part au vote pour la subvention attribuée à l'association Lac réactivité.

Pas d'autre observation et le compte rendu est approuvé à l'unanimité à la séance du 6 mai 2022.